

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي

Circulaire n° 03 du 08 MARS 2018
relative aux conditions et aux modalités de soutenance
d'une thèse de doctorat en sciences

La présente circulaire a pour objet de fixer les conditions et les modalités de soutenance d'une thèse de doctorat en sciences régi par les dispositions du décret exécutif n°98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire.

Etapes et procédures :

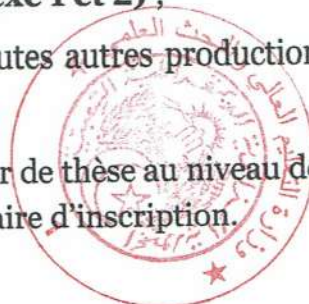
A. Conditions de recevabilité du dossier de soutenance :

- Un rapport de soutenabilité établie par le directeur de thèse comprenant deux documents :
 - Un document attestant que la qualité du travail et les objectifs fixés sont atteints (**Annexe 1**) ;
 - Un document attestant que la publication scientifique est en relation étroite avec la thématique de la thèse (**Annexe 2**).
- Un document attestant que le candidat est régulièrement inscrit en doctorat en sciences (**Annexe 3**).

B. Dossier de soutenance :

- La thèse ;
- Le rapport de soutenabilité indiqué (**Annexe 1 et 2**) ;
- La ou les publications scientifiques ou toutes autres productions scientifiques en relation avec la thèse.

Le dépôt de dossier est assuré par le directeur de thèse au niveau des services chargés de la Post Graduation de l'établissement universitaire d'inscription.



C. Production scientifique :

La qualité scientifique de ou (des) articles est corrélée avec la notoriété de la revue où sont publiées les travaux scientifiques.

Dans ce cadre et afin d'orienter et d'aider à la promotion des chercheurs permanents et des enseignants-chercheurs, la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques, créée par l'Arrêté n°393 du 17 juin 2014, a mis en place une catégorisation des revues scientifiques qui se décline comme suit (**Annexe 4**) :

- **La catégorie exceptionnelle ;**
- **La catégorie A+ ;**
- **Catégorie A ;**
- **La catégorie B ;**
- **La catégorie C.**

En tenant compte de cette catégorisation des revues scientifiques et des critères arrêtés par la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques.

Les critères de soutenabilité sont comme suit :

- **Concernant les domaines S&T :** Il est exigé au moins une (01) publication dans la catégorie **B** au minimum ;
- **Concernant les domaines SHS :** Il est exigé au moins une (01) publication dans la catégorie **C** au minimum ;

Il y a lieu de préciser également ce qui suit :

- Le nom du doctorant doit figurer en première position de la liste des auteurs dans la publication, à l'exception des revues des domaines qui adoptent l'ordre alphabétique ;
- La publication peut ne pas porter le nom du directeur de thèse si ce dernier l'autorise ;
- Dans l'article publié par le doctorant, doivent figurer les intitulés du laboratoire d'affiliation et de l'établissement universitaire d'inscription ;
- Les revues prédatrices fixées annuellement par la commission scientifique nationale de validation des revues scientifiques ne sont pas acceptées.

D. Acheminement du dossier de soutenance :

- Le dossier doit être déposé, au niveau du service chargé de la Post Graduation de l'établissement universitaire d'inscription ;
- Le CSD propose au conseil scientifique de la faculté ou de l'institut de l'université ou du centre universitaire un (01) jury **conformément aux dispositions du décret n°98-254 du 17 août 1998 ;**



- Le conseil scientifique de la faculté ou de l'institut de l'université ou du centre universitaire valide ou modifie le jury ainsi proposé et le soumet au chef d'établissement ;
 - Le CSD de l'école supérieure valide ou modifie le jury ainsi proposé et le soumet au chef d'établissement ;
 - Le chargé de la post-graduation transmet le dossier de soutenance aux membres du jury pour évaluation ;
 - Les membres du Jury expertisent, le contenu de la thèse de doctorat et donne leurs avis sur la publication scientifique selon le formulaire préétabli (**Annexe 5**) ;
 - Les membres du Jury doivent transmettre leurs rapports au président du jury. Ils doivent, se prononcer sur la soutenabilité dans un délai **de soixante (60) jours** ;
 - Le cas échéant, le membre de jury n'ayant pas remis son rapport est remplacé ; Le membre remplaçant dispose **de soixante (60) jours** ;
 - Dans le cas où le projet de thèse fait l'objet de réserves substantielles, celles-ci sont communiquées au directeur de thèse pour leur prise en charge ;
 - En cas de rejet des réserves par le directeur de thèse, il est procédé à la désignation d'un deuxième jury dans les mêmes modalités fixées par la réglementation en vigueur et la décision prise par le deuxième jury est irrévocable ;
 - Le président du Jury est tenu de fournir, en plus de son rapport individuel, un rapport de synthèse ;
 - Après les vérifications d'usage, le doyen de la faculté au niveau de l'université, le directeur d'institut au niveau du centre universitaire, le chef de département au niveau de l'école supérieure, transmet le dossier au chef d'établissement, en vue de l'établissement de l'autorisation de soutenance. Le dossier doit contenir :
 - Annexes 1, 2, 3 et 4 et 5 (éventuellement) ;
 - Rapports des membres du jury ;
 - La thèse.
 - Le délai pour l'établissement de l'autorisation de soutenance ne doit pas dépasser quinze (15) jours ;
 - Une fois l'autorisation de soutenance établie, le jury est tenu de fixer une date pour une soutenance publique et ce en concertation avec le directeur de thèse, le chef de département ;
 - A l'issue de la soutenance le candidat doit apporter les corrections selon les réserves émises par le Jury ;
- Le président du Jury doit s'assurer que les réserves ont bien été levées. (**Annexe 6**)
- Après publication effective sur le site de l'établissement, en langue nationale, française et anglaise avec les mots clé, du résumé de la thèse et après le dépôt officiel par le doctorant d'une copie finale de la thèse auprès du fond national des thèses (FNT) domicilié au niveau du CERIST, le chef d'établissement délivre l'attestation de succès.

Annexe 1

Rapport de soutenabilité du directeur de la thèse

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

Filière de la formation :

Spécialité :

Arrêté d'habilitation de la formation n° :

1) Données d'identification du doctorant :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tel : email :

Etablissement d'obtention du Magister:

Spécialité du Magister:

Date de première inscription en Doctorat :

Date prévue de soutenance :

Intitulé du sujet de Doctorat/Intitulé de la thèse :

.....

.....

2) Données d'identification du Directeur de thèse :

Nom :

Prénom :

Grade :

Département :

Courriel/Téléphone personnel :

3) Données d'identification du laboratoire d'accueil :

Intitulé du Laboratoire :

Nom & Prénom du Directeur :

Courriel/ Téléphone :

Rapport de soutenance :

.....

.....

.....

.....

Directeur de thèse

Annexe 2

Rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

1) Données d'identification du doctorant :

Nom et Prénom du candidat :

Intitulé du sujet de Doctorat/Intitulé de la thèse :

2) Données d'identification du Directeur de thèse :

Nom :

Prénom :

3) Identification de la publication :

Intitulé de la Revue :

ISSN : EISSN :

Url de la revue/article :

Catégorisation de la revue¹ :

Indexation de la revue :

Pérennité de la revue :

Politique de publication de la revue² :

Intitulé de la Publication :

Position parmi les auteurs³ :

4) Adéquation de la publication avec la thèse :

Directeur de thèse

¹Revue exclusivement appartenant à la catégorie A sans aucune restriction et B non payante (selon les critères de DGRSDT). Pour le domaine du SHS, revues appartenant à la catégorie A et B ou C (revues nationales) selon les critères de la commission de validation des revues scientifiques du (DGRSDT). Les revues de catégorie A et B doivent avoir des mesures de visibilité selon la catégorisation de la commission de validation des revues scientifiques (DGRSDT)

²Les revues prédatrices publiées périodiquement par la commission de validation des revues scientifiques ne sont acceptées.

³Le doctorant doit figurer en première position, à l'exception des domaines qui adoptent l'ordre alphabétique. L'affiliation du laboratoire et de l'établissement d'enseignement d'inscription dans la thèse doit figurer dans l'article publié par le doctorant.

Annexe 3

Attestation d'inscription régulière en doctorat en sciences

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

1) Données d'identification du doctorant :

Nom et Prénom du candidat :

Intitulé du sujet de Doctorat/Intitulé de la thèse :

2) Données d'identification du Directeur de thèse

Nom :

Prénom :

3) situation vis-à-vis des inscriptions en doctorat :

Année universitaire d'inscription en 1^{ère} année :

Année universitaire d'inscription en 2^{ème} année :

Année universitaire d'inscription en 3^{ème} année :

Année universitaire d'inscription en 5^{ème} année :

Année universitaire d'inscription en 5^{ème} année :

Année universitaire d'inscription en 6^{ème} année :

Date

Le Vice Doyen

Annexe 4

Catégorisation des revues scientifiques

Catégorie exceptionnelle : les revues « Nature » et « Science ».

Catégorie A+ : Les revues scientifiques indexées dans le Web of Science (WOS) de Thomson Reuters (avec Impact Factor) qui se trouvent dans le Top 10% des micro domaines.

Catégorie A : Les revues scientifiques indexées dans le Web of Science (WOS) de Thomson Reuters. C'est la catégorie minimale qui permet la visibilité des institutions.

Pour ces deux (02) premières catégories, il s'agit de la liste du JCR (Journal Citation Report) de Thomson Reuters.

Catégorie B : Elles proviennent de bases sélectives et doivent avoir au moins une pérennité deux années.

- La liste « All databases » de Thomson Reuters (Medline, INSPEC, Biosis...etc);
- La liste de SCOPUS ;
- Les annales archéologiques Arabes-Syriennes ;
- La liste de DE GRUYER ;
- La liste actualisée de l'AERES ;
- La liste actualisée d'European Reference Index for the Humanities (ERIH) ;
- La liste des revues scientifiques ABDC (Australian Business Deans Council) ;
- La liste des revues scientifiques CNRS ;
- La liste des revues scientifiques du Journal Quality List ;
- La liste des revues scientifiques Financial Times ;
- La liste des revues validées par la commission scientifique nationale de validation des revues.

Catégorie C : Ces revues concernent les revues scientifiques nationales qui répondent aux critères établis par la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques à savoir :

- La revue doit figurer sur la liste des revues validées par la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques ;
- La revue doit avoir au moins une pérennité deux années et quatre (04) numéros.
- La revue doit être non payante (les auteurs ne payent pas pour publier) ;
- La revue doit disposer d'une version électronique, (les articles complets et le numéro en entier sont téléchargeables séparément) ;

La revue doit vérifier les critères suivants :

- Disposer d'un ISSN.
- Déclarer la périodicité de la régularité de parution.
- Citer dans les pages de présentation, les domaines scientifiques couverts par la revue.
- Disposer d'un éditeur en chef et d'un comité éditorial international.
- Faire apparaître l'éditeur et le lieu de l'édition dans les pages de présentation de la revue.
- Faire apparaître les noms et l'affiliation institutionnelle de l'éditeur en chef et des membres du comité éditorial dans les pages de présentation de la revue.
- Disposer des adresses postales et électroniques du secrétariat de la revue et les mentionner dans les pages de présentation.
- Faire apparaître le titre complet, le logo bibliographique, l'ISSN, le dépôt légal, le volume, le numéro, et la date dans les pages de présentation.
- Disposer d'une feuille de style (sous format DOC et/ou TEX et/ou LATEX, etc....) qui doit présenter des instructions aux auteurs.
- Indiquer la procédure de soumission.
- Disposer d'une table des matières de chaque numéro édité indiquant le titre des articles, les auteurs et les pages initiales.
- Inclure dans chaque article de la revue l'affiliation institutionnelle des auteurs, la date de réception, la date de révision éventuelle, la date d'acceptation, le(s) résumé(s), les mots clés.
- Assurer, au moins, deux (2) référés pour l'expertise de chaque article.

La revue doit mentionner et solliciter l'originalité des travaux dans la note de présentation des instructions aux auteurs.

Annexe 5

Formulaire d'expertise

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

Données d'identification du doctorant :

Nom et prénom du candidat :

Spécialité :

Intitulé de la Thèse :

.....

.....

.....

Données d'identification du membre de comité (expert) :

Nom et prénom :

Grade :

Lieu d'exercice :

Qualité du membre : Président ☐ Promoteur ☐ Co-promoteur ☐ Examineur ☐

Lors de la soutenance, prière de respecter les points suivant :

1. La problématique (contexte, l'originalité, l'importance du sujet)

.....

.....

.....

2. Méthodologie (cohérence avec le sujet, logique de l'exposé)

.....

.....

.....

3. Les sources et les ouvrages (ancien, récent, critique du doctorant)

.....

.....

.....

4. Les résultats de la recherche (précision de la présentation des résultats, critique des résultats)

.....

.....

.....

5. Conclusion (rigueur scientifique et recondution)

.....

.....

.....

6. La publication (rigueur scientifique et relation avec la thèse)

.....

.....

.....

7. Observations complémentaires

.....

.....

.....

Décision : Soutenable

☐

Non soutenable

☐

le

Expert : (Nom/Prénom et signature)

Annexe 6

Formulaire de levée de réserves après soutenance

Année universitaire :

Etablissement universitaire :

Faculté ou Institut :

Département :

Données d'identification du doctorant :

Nom et prénom du candidat :

Intitulé de la Thèse :

.....

.....

Données d'identification du membre de jury :

Nom et prénom :

Grade :

Lieu d'exercice :

Vu le procès-verbal de soutenance de la thèse sus citée comportant les réserves suivantes :

.....

.....

.....

.....

Et après constatation des modifications et corrections suivantes :

.....

.....

.....

.....

Je déclare en ma qualité de président de jury de soutenance que la thèse citée remplit toutes les conditions exigées et permet au doctorant de déposer son dossier en vue de l'obtention de l'attestation de succès.

le

Président de jury de soutenance : (Nom/Prénom et signature)